

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

ÉTAT n° LO 1-2026

VACANCE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

du 31/08/2026 au 29/09/2026

Articles R923-43 et R923-44 du code rural et de la pêche maritime

Un affichage des autorisations d'exploitation de cultures marines vacantes se déroulera du **31 août 2026 au 29 septembre 2026 inclus** dans :

- **les mairies de HENNEBONT, KERVIGNAC, LANESTER, LOCMIQUELIC, LORIENT, MERLEVEZ, PORT-LOUIS, RIANTEC ;**
- **les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan sur les sites de Lorient et de Vannes.**

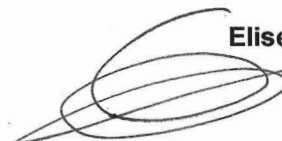
Les demandes de reprise des autorisations vacantes, visant tout ou partie de chaque emplacement en cause, devront être établies dans les formes réglementaires et déposées au plus tard le 29 septembre 2026 auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan - unité des cultures marines de Vannes.

Le présent état est arrêté à **1** autorisation vacante.

Copies :
- CRC Bretagne Sud - Auray
- CDPMEM du Morbihan - Lorient
- DDFIP du Morbihan

Fait à Vannes, le 24/08/2026
Pour le préfet et par délégation
pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
La cheffe de l'unité cultures marines

Elise CORBEAU



ÉTAT DE VACANCE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES n° LO 1-2026 du 31/08/2026 au 29/09/2026

Parcelle	Localisation	Caractéristiques	Surface ou Longueur	Ancien titulaire	Date vacance	Expiration	Indemnité
03004265	LE BLAVET KERVIGNAC LOCMIQUELIC	Divers Huître/Moule En surélevé terrain découvrant(Elevage) DPM littoral(balancement des marées)	49500 m2	SALAUN Matthieu	31/08/2026	15/09/2058	0